



# La « Communication à chaud »

HISTORIQUE

CONTEXTE &  
OBJECTIFS

PRINCIPES

INFORMATIONS

TRANSPARENCE

DIALOGUE

AMBITION

EXEMPLES

ENTREPRISES

CONCLUSION

## Un outil au service du Développement Durable

**Philippe PRUDHON** - Directeur du Département Technique de l'UIC

**Jean-Jacques GILLOT** - Délégué Général de l'UIC Rhône-Alpes



Le Pont-de-Claix - 27 novembre 2007





# La « Communication à chaud »

## HISTORIQUE

- **L'engagement de Progrès de 1990** avec ses 9 principes, généralisé en Rhône-Alpes dès 1991
- **La loi du 30 juillet 2003** relative à la prévention des risques : les CLIC
- **Charte mondiale du Responsible Care®** «dialogue et travail avec tous les interlocuteurs pour comprendre leurs inquiétudes et y répondre».





# La « Communication à chaud »

## CONTEXTE & OBJECTIFS

- L'industrie chimique doit maîtriser les risques liés aux produits manipulés, aux opérations industrielles et aux transports pour assurer la sécurité des personnes et des biens. C'est sa responsabilité.
- Les riverains, la société civile ne connaissent pas (ou peu) les efforts déployés par les industriels dans la prévention des risques et sont donc sensibles aux incidents et événements qu'ils perçoivent souvent comme potentiellement graves.
- Les accidents majeurs ont ébranlé l'opinion et demeurent présents dans les esprits.





# La « Communication à chaud »

## CONTEXTE & OBJECTIFS

- Les industriels communiquent lors d'accidents graves, mais l'absence d'information en dehors des crises majeures suscite interrogations, craintes et alimente la rumeur. Un simple incident peu relancer la polémique.
- La communication sur les événements perçus de l'extérieur instaure le dialogue et forge la confiance dans le temps.





# La « Communication à chaud »

## CONTEXTE & OBJECTIFS

- Même si la probabilité d'accident majeur est très faible (techniques et organisation). Le risque zéro n'existe pas.

d'où une première mission des acteurs de la prévention : réduire les risques à la source, la fréquence et la gravité des accidents.

et une seconde mission : développer un dialogue approfondi avec la société civile.

**Réponse = Communiquer pour dialoguer**





# La « Communication à chaud »

## PRINCIPE DE LA DEMARCHE

En décembre 2006, l'Union des Industries Chimiques a lancé l'initiative "Communication à chaud" qui vise à :

- Encourager les industriels à une démarche de transparence fondée sur le volontariat sans dimension réglementaire,
- Informer rapidement et systématiquement le public en cas d'incident.





# La « Communication à chaud »

## L'INFORMATION

### QUI

- **Qui communique ?** L'exploitant.

### QUOI

- **Quoi ?** Incidents notables et/ou perçus de l'extérieur (bruits, odeurs, feux, rejets accidentels, fuites : indices de matières dangereuses relâchées).

### VERS QUI

- **Vers qui ?** Riverains, élus, presse.

### COMMENT

- **Comment ?** Un communiqué de presse.

### SUITE

- **Suite ?** Communication complémentaire sur les paramètres indisponibles « à chaud », si nécessaire.





# La « Communication à chaud »

## TRANSPARENCE

- Communication factuelle en toute transparence.
- Présentation des faits, compréhensible par le grand public.
- Pas de communication technique ou d'expert.
- Intensité de l'incident et conséquences potentielles.
- Indice de matières dangereuses relâchées suivant échelle européenne.





# La « Communication à chaud »

## DIALOGUE

- Au travers de la « communication à chaud » susciter un dialogue permanent
- Favoriser l'identification d'interlocuteurs privilégiés

**→ But : Favoriser le dialogue permanent pour construire la confiance donc l'acceptabilité**





# La « Communication à chaud »

## AMBITION

La profession s'engage donc à :

- Promouvoir l'action volontaire sans réglementation : témoignage d'une volonté de communiquer et d'une posture de transparence.
- Travailler vers une meilleure acceptabilité de nos activités et démontrer que nous sommes une industrie responsable.





# La « Communication à chaud »

## EXEMPLES

*Démarche menée depuis le printemps 2007 :*

- **Presse locale (DL) : appel téléphonique et exposé des faits.**
- **News sur site internet plate-forme.**
- **Information des élus.**
- **Relais auprès d'autres interlocuteurs (IRMA...).**



# La « Communication à chaud »

## EXEMPLES

*Depuis le printemps 2007, 8 incidents traités*

- Fuite atelier TDA (15 mai 07)
- Saumoduc (7 juillet et 18 octobre 2007)
- Odeurs à Pont de Claix (13 août 2007)
- Fuite wagon TDA (18 septembre 2007)
- Déraillement wagon Toluène (16 octobre 2007)
- Fuite camion de TDI (26 octobre 2007)
- Incendie Compresseur Hydrogène (6 novembre 2007)
- Fuite eau résiduaire (21 novembre 2007)

**INCENDIE** Dans la nuit de dimanche à lundi

## Incidents chez Rhodia

**PONT-DE-CLAIX**

Un début d'incendie sur un compresseur d'hydrogène s'est produit sur le site de Rhodia, à Pont-de-Claix, dans la nuit de dimanche à lundi, a annoncé la société hier. « L'incendie a été provoqué vers 2 heures par un incident mécanique sur un compresseur d'hydrogène », a indiqué un responsable de Rhodia. « Il a été maîtrisé rapidement par le personnel de cet atelier de

production, qui a été arrêté quelques heures ».

Lors de l'opération de redémarrage, vers 7 heures, une fuite d'acide nitrique (un gaz suffocant) s'est produite sur une pompe. « La procédure classique d'alerte au gaz a été déclenchée et le personnel a été mis à l'abri. Ce nouvel incident a été réglé rapidement », a encore indiqué Rhodia. Selon la société, il n'y a eu ni victime, ni atteinte à l'environnement. □

**PLATEFORME CHIMIQUE** Incident vendredi

## 50 kilos d'un produit tombent d'un wagon

**PONT-DE-CLAIX**

L'incident est considéré comme mineur et sans gravité par les responsables de la société Rhodia qui a désormais décidé de communiquer systématiquement sur les incidents qui surviennent sur la plateforme chimique de Pont-de-Claix.

Vendredi, en fin de journée, environ 50 kilos de toluenediamine — dérivé pétrochimique — sont tombés d'un wagon (qui en transportait plusieurs dizaines de tonnes).

Selon Rhodia, ce produit qui se présente sous forme de cristaux à l'air ambiant — ce qui était donc le cas lors de l'incident — a pu être récupéré assez facilement.

Par ailleurs, toujours selon les responsables de l'entreprise, l'incident n'a pas fait de blessé, n'a pas eu de conséquence pour le personnel ni sur l'environnement.

Les autorités de tutelle, préfecture de l'Isère et Drôme, ont été informées de cet incident.

S. B.





# La « Communication à chaud »

LES  
ENTREPRISES  
GRENOBLOISES  
QUI  
S'ENGAGENT

